



Conseil Économique
et Social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/1999/L.10/Add.6
26 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante et unième session
Point 4 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme

Rapporteur : M. Paulo Sérgio PINHEIRO

TABLE DES MATIÈRES */

| <i>Chapitre</i> | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| VI. LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS : | | |
| a) L'ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | | |
| b) LA RÉALISATION DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT | | |
| c) LA QUESTION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES | | |
| d) LA RÉALISATION DU DROIT À L'ÉDUCATION, Y COMPRIS L'ÉDUCATION DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME | | |

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1999/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1999/L.11 et ses additifs.

VI. LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS :

- a) L'ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME
- b) LA RÉALISATION DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT
- c) LA QUESTION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES
- d) LA RÉALISATION DU DROIT À L'ÉDUCATION, Y COMPRIS L'ÉDUCATION DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

1. La Sous-Commission a examiné le point 4 à ses 11ème à 14ème, 32ème et 33ème séances, les 11, 12, 13, 25 et 26 août 1999.

2. La liste des documents publiés au titre de ce point figure à l'annexe VII du présent rapport,

3. À la 11ème séance, le 11 août 1999 :

a) M. Mustapha Mehedi a présenté un document de travail sur le contenu du droit à l'éducation (E/CN.4/Sub.2/1999/10). Il a exposé ses conclusions à la 14ème séance, le 13 août 1999;

b) M. Joseph Oloka-Onyango et Mme Deepika Udagama ont présenté conjointement un document de travail sur "Les droits de l'homme, objectif premier de la politique et de la pratique internationales commerciales, financières et en matière d'investissement" (E/CN.4/Sub.2/1999/11).

À la 14ème séance, le 13 août 1999, M. Oloka-Onyango a formulé des conclusions, au nom également de Mme Udagama;

c) M. El Hadji Guissé, Président-Rapporteur du Groupe de travail de session sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales, a présenté le rapport du Groupe sur sa première session (E/CN.4/Sub.2/1999/9).

4. À la 12ème séance, le 12 août 1999, M. Asbjørn Eide a présenté une étude mise à jour sur le droit à l'alimentation (E/CN.4/Sub.2/1999/12). Il a exposé ses conclusions à la 14ème séance, le 13 août 1999.

5. Au cours du débat général sur le point 4, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission, des observateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales. La liste complète des orateurs figure dans l'annexe II.

Promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement

6. À sa 32ème séance, le 25 août 1999, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1999/L.8, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Diaz-Uribe, M. Eide, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, M. Joinet, M. Khalifa, M. Mehedi, Mme Motoc, M. Oloka-Onyango, M. Park, M. Pinheiro, M. Shamshur, M. Sik Yuen, Mme Warzazi et M. Weissbrodt. Mme Hampson et M. Ramishvili se sont joints ultérieurement aux auteurs.

7. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir le chapitre II, section B, décision 1999/107.

La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme

8. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.9, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Diaz-Uribe, M. Eide, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. Joinet, M. Khalifa, M. Mehedi, Mme Motoc, M. Oloka-Onyango, M. Park, M. Pinheiro, M. Shamshur, M. Sik Yuen, Mme Warzazi et M. Weissbrodt. M. Ramishvili s'est ultérieurement porté coauteur du projet.

9. M. Alfonso Martínez a révisé oralement le paragraphe 4 du dispositif.

10. M. Weissbrodt a révisé oralement le paragraphe 3 du dispositif, ainsi que le paragraphe 4.

11. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Eide, M. Guissé, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.

12. Le projet de résolution, ainsi révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 1999/8.

Restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

13. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1999/L.13, qui avait pour auteurs M. Eide, M. Goonesekere, Mme Motoc, M. Park, M. Pinheiro, M. Sik Yuen et M. Weissbrodt. Mme Daes et Mme Hampson se sont ultérieurement jointes aux auteurs.

14. Des déclarations au sujet du projet de décision ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Guissé, M. Joinet, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.

15. M. Weissbrodt a révisé oralement le projet de décision.

16. Le projet de décision, ainsi révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir le chapitre II, section B, décision 1999/108.

Suite donnée à la résolution 1996/22 et à la décision 1998/105 sur le droit au développement

17. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.14, dont les auteurs étaient

M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Eide, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, M. Khalifa, M. Mehedi, Mme Motoc, M. Oloka-Onyango, M. Park, M. Pinheiro, M. Ramishvili, M. Shamshur, M. Sik Yuen et Mme Warzazi. M. Joinet et M. Weissbrodt se sont joints ultérieurement aux auteurs.

18. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 1999/9.

Forum social

19. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.20, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Diaz-Uribe, M. Eide, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. Mehedi, Mme Motoc, M. Oloka-Onyango, M. Park, M. Pinheiro, M. Sik Yuen, Mme Warzazi et M. Weissbrodt. Mme Daes et M. Joinet se sont ultérieurement portés coauteurs du projet.

20. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont été faites par M. Bengoa, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Eide, M. Fan, M. Guissé, M. Joinet, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.

21. M. Bengoa a révisé oralement le projet de résolution en modifiant le titre, le troisième alinéa du préambule et les paragraphes 1, 1 b) vii) et 3 du dispositif. Il a également proposé d'insérer un nouveau paragraphe après le paragraphe 3 du dispositif.

22. Le projet de résolution, ainsi révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 1999/10.

La réalisation du droit à l'éducation, y compris l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

23. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.21, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Diaz-Uribe, M. Eide, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. Joinet, M. Khalifa,

Mme Motoc, M. Oloka-Onyango, M. Park, M. Pinheiro, M. Ramishvili, M. Shamshur, M. Sik Yuen, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.

24. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Guissé, M. Joinet, M. Mehedi et Mme Warzazi.

25. M. Alfonso Martínez et Mme Daes ont révisé oralement le paragraphe 2 du dispositif.

26. M. Joinet a proposé de modifier le texte français du paragraphe 2 du dispositif.

27. Le projet de résolution révisé a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 1999/11.

Libéralisation du commerce

28. À sa 32^{ème} séance, le 25 août 1999, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.22, qui avait pour auteurs M. Diaz-Uribe, M. Eide, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Khalil, Mme Motoc, M. Oloka-Onyango et M. Park. M. Bossuyt et Mme Hampson se sont ultérieurement joints aux auteurs.

29. Mme Warzazi a proposé de supprimer les paragraphes 1 à 6 du dispositif et de modifier le paragraphe 7.

30. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont été faites par M. Bossuyt, M. Eide, M. Guissé, Mme Hampson, M. Oloka-Onyango et Mme Warzazi.

31. À la demande de M. Eide, l'examen du projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.22 a été suspendu.

32. À la 33^{ème} séance, le 26 août 1999, la Sous-Commission a repris l'examen du projet de résolution.

33. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont alors été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Guissé, M. Joinet, M. Oloka-Onyango, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.

34. M. Oloka-Onyango a proposé de supprimer le dixième alinéa du préambule ainsi que le paragraphe 4 du dispositif, et de réviser les paragraphes 1 et 2 du dispositif.

35. M. Guissé a proposé que l'on reporte l'examen du projet de résolution à la prochaine session. Cette proposition a été mise aux voix et rejetée par 3 voix contre 10, avec 7 abstentions.

36. À la demande de M. Joinet, le titre du projet de résolution a été révisé oralement par M. Oloka-Onyango.

37. À la demande de M. Guissé, le projet de résolution a été mis aux voix. Le projet de résolution, tel que révisé et amendé, a été adopté par 18 voix contre zéro, avec 4 abstentions.

38. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 1999/30.

Le droit à une alimentation suffisante et le droit d'être à l'abri de la faim

39. À la 32ème séance, le 25 août 1999, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1999/L.25, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Diaz-Uribe, M. Fan, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. Khalil, M. Mehedi, Mme Motoc, M. Oloka-Onyango, M. Park, M. Pinheiro, M. Ramishvili, M. Shamshur, M. Sik Yuen, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.

40. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 1999/3.
